

Le CHITS recherche un **Médecin Généraliste au Centre pénitentiaire de La Farlède** à temps partiel.

Le CHITS, premier établissement hospitalier non universitaire de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Centre Hospitalier Intercommunal Toulon - La Seyne-sur-Mer, prend en charge les patients détenus au sein du centre pénitentiaire de la Farlède et à compter de septembre 2024 de la Structure d'Accompagnement à la Sortie (SAS).

La SAS est un nouvel établissement pénitentiaire, qui ouvrira ses portes en septembre 2024, dont l'objectif majeur est le lien dedans-dehors.

Mission

Les patients peuvent recevoir des soins au sein du centre pénitentiaire par l'intermédiaire de l'USMP (UCSA), UF du CHITS située dans le centre pénitentiaire, ou être accueillis sur le site de Toulon dans le cadre de l'urgence, d'une consultation ou d'une hospitalisation.

A partir de l'USMP peuvent être organisés des transferts en UHSI (unité d'hospitalisation sécurisée interrégionale) en regard de la durée d'hospitalisation prévue pour un patient donné et si le transfert peut être médicalement envisagé. Dans le cadre de la psychiatrie des transferts sont organisés vers le SMPR, l'établissement de Pierrefeu (pour les D398) ou l'UHSA (hospitalisation avec ou sans consentement).

Le processus de prise en charge hospitalière des patients détenus en Centre Pénitentiaire est complexe et spécifique. Il fait intervenir différents acteurs de l'hôpital, de l'administration pénitentiaire et des services de police qui doivent se coordonner.

Un suivi médical régulier peut être organisé, accompagné si besoin d'examens biologiques réguliers avec orientation, si nécessaire, sur une prise en charge spécialisée.

Les consultations sont programmées selon les demandes écrites des patients avec un délai d'attente variable, en général de quelques jours. Des consultations en urgences sont également possible, selon le motif.

Les consultations du médecin généraliste sont réalisées en présence d'une infirmière.

En cas de prescription médicamenteuse, le traitement est prescrit dans le dossier informatisé et immédiatement délivré, l'ordonnance est transmise à la PUI pour réapprovisionnement de la dotation.

Certains spécialistes sont accessibles directement, sur demande du patient : dentiste, ophtalmologue et tabacologue. Pour le pneumologue et le cardiologue des consultations sur place sont possibles, à la demande du médecin généraliste.

Concernant les autres spécialités médicales, elles peuvent être accessibles sur les autres hôpitaux publics de la région.

Le service dispose d'un dossier médical informatisé qui est utilisé par tout le personnel soignant. Il permet la gestion des informations médicales, les résultats de bilans biologiques, des compte-rendu, des radiographies réalisées sur site ainsi que des prescriptions.

Pour des raisons de confidentialité vis-à-vis de la situation judiciaire du détenu, le dossier informatisé concernant le séjour en détention est distinct des dossiers hospitaliers.

Profil

Médecin Généraliste inscrit à l'ordre des Médecins

Proposition : Temps partiel.

Statut : praticien contractuel, praticien hospitalier, praticien attaché associé, praticien attaché assistant.